



**Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)**  
12 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex  
N° Déclaration d'activité : 26 21 P0024 21  
N° SIRET : 262 100 076 00286



## INTITULE FORMATION

**Formation préparant à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant**

## PUBLIC

Pour être admis à suivre la formation d'aide-soignant, il faut être âgé de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier complet (contenu disponible sur le dossier d'inscription téléchargeable sur le site) et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les qualités humaines et relationnelles du candidat, son projet professionnel et les aptitudes à suivre la formation d'aide-soignant.

Le jury de sélection est composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un Institut de Formation Paramédicale.

## PREREQUIS

Aucun diplôme n'est requis.

La formation d'aide-soignant peut être réalisée soit en parcours complet ou en parcours partiel.

Les cursus partiels s'adressent aux titulaires d'un baccalauréat professionnel (ASSP, SAPAT), auxiliaire de puériculture (AP), ambulancier, assistant de vie aux familles (ADVF), agent de service médico-social (ASMS), assistant de vie aux familles (ADVF), diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (AES), assistant de régulation médicale (ARM).

Les dispenses ou allègement de module de formation sont spécifiques en fonction du parcours précédent l'entrée en formation.

## OBJECTIFS

La formation aide-soignante vise à développer chez l'apprenant les compétences nécessaires pour accompagner et réaliser les soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Le rôle du professionnel en devenir s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'objectif de la formation est d'amener l'apprenant à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales ou à domicile, à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'aide-soignant exerce au sein :

- d'établissements de santé (secteur public et privé)
- d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- de services de soins à domicile (structure type SSIAD)

Il peut ensuite s'orienter vers une autre formation de la santé : Assistant de soins en gérontologie, Infirmier.

## COMPETENCES ACQUISES A LA FIN DU DIPLÔME

La formation est composée de **5 blocs** de compétences, **10 modules** de formation et permet d'acquérir les **11 compétences** nécessaires à l'exercice.

| Blocs de compétences   | Compétences   | Modules de formation   |
|--|---|--|
| <b>Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | <b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b> |
|  | 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  | <b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b>  |
| <b>Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | <b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b>  |
|  | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | <b>Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement</b>                                  |
|  | 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | <b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b>  |
| <b>Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  | <b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b>                              |
|  | 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   | <b>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b>                   |
| <b>Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b> | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   | <b>Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>                    |
|  | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |  |
| <b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  | <b>Module 9. – Traitement des informations</b>   |
|  | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   | <b>Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>                    |

## PROGRAMME

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

**La formation théorique** comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants.

|   |  |
|---|--|
| Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)  | 35h (dans les trois premiers mois de la formation) |
| Suivi pédagogique individualisé des apprenants  | 7h (réparties tout au long de la formation)        |
| Travaux personnels guidés (TPG)   | 35 h (réparties au sein des différents modules)    |
| Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale | 147h   |
| Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque  | 21h  |
| Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne  | 77 h   |
| Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement                                  | 182h   |
| Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée  | 35h  |
| Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage                              | 70 h   |
| Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs                   | 21h  |
| Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés                    | 35h  |
| Module 9. - Traitement des informations   | 35h  |
| Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques                    | 70 h   |

**La formation clinique** en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

**Trois stages de cinq semaines** visent à explorer les trois missions de l'aide-soignant :

1 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie

2 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences

3 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

**Un stage de sept semaines**, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

L'enseignement théorique est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. Diverses méthodes pédagogiques sont utilisées afin de faciliter la mobilisation, l'intégration des connaissances et le développement de l'analyse et de la réflexion. Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'inter professionnalité est recherchée. L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés dans la limite de 70% de la durée totale de formation.

## MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation sont réglementaires et selon les modules, il s'agit d'étude de situation vécue en stage et de pratique simulée.

## CERTIFICATION

Délivrance du Diplôme d'Etat après délibération d'un jury sur la base de validation de tous les modules et compétences.

## EFFECTIFS

Quota de 48 élèves par promotion pour la rentrée de septembre, 13 élèves pour la rentrée de janvier.

## TARIFS

L'inscription à la sélection d'entrée est gratuite.

Frais de formation : 7200 euros. Pour les parcours partiels, un devis individualisé sera établi sur demande.

## DELAIS ET MODALITES D'ACCES

Plusieurs sessions de formation peuvent être prévues par an avec au moins une rentrée la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre et une rentrée sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

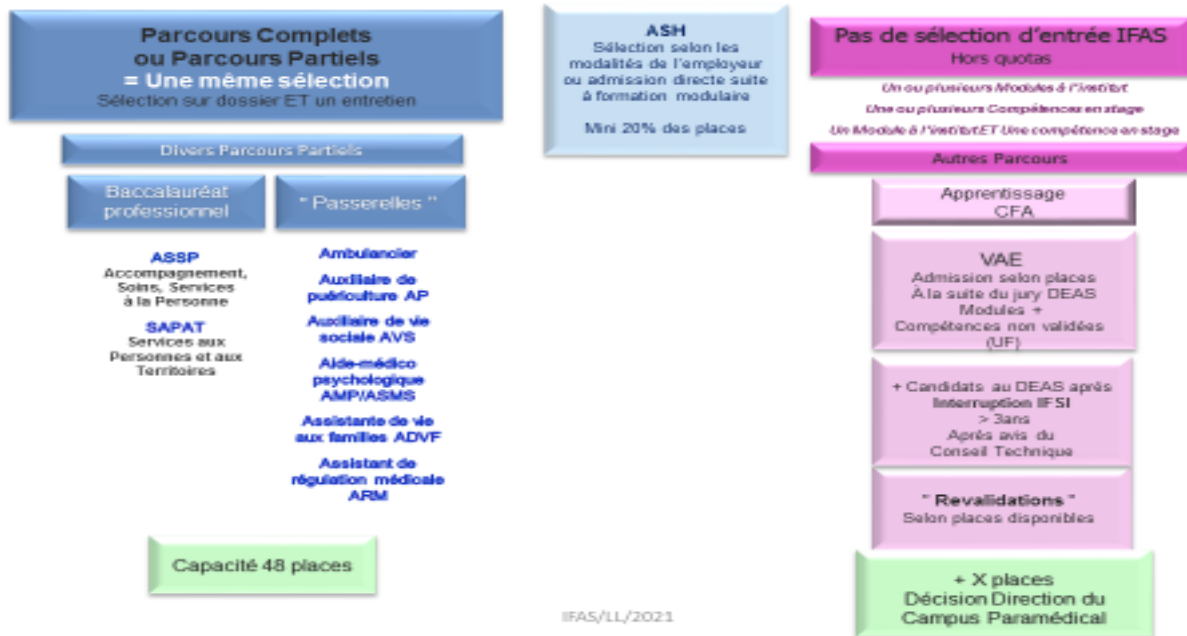
Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale,
- La formation professionnelle continue,
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) professionnelle,
- Voie d'accès par apprentissage.

Les dates sont précisées sur le site Internet du CHU de DIJON.

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation peuvent être accordées.

## Accès à la Formation d'Aides - Soignants



## ACCESSIBILITE

Concernant l'accessibilité, l'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous nous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

## CONTACTS

**Directrice** : CALARD Corinne

**Responsable de formation** : LAGARDE Laurence [laurence.lagarde@chu-dijon.fr](mailto:laurence.lagarde@chu-dijon.fr) - 03.80.29.30.03

**Formatrices** : Céline CONNAULT, Anne LEQUERTIER et Christelle BLANCHET

[celine.connault@chu-dijon.fr](mailto:celine.connault@chu-dijon.fr) - 03.80.29. 53.39

[anne.lequertier@chu-dijon.fr](mailto:anne.lequertier@chu-dijon.fr) - 03.80.29.53.40

[christelle.blanchet@chu-dijon.fr](mailto:christelle.blanchet@chu-dijon.fr) - poste 12457

**Secrétariat** : Aline DUDRAGNE - [ifas@chu-dijon.fr](mailto:ifas@chu-dijon.fr) - 03.80.29.53.48

**Site(s) internet** : [www.chu-dijon.fr](http://www.chu-dijon.fr) / Rubrique Emploi & Formations / Campus Paramédical

## LES ATOUS DE NOTRE FORMATION

- Formation diplômante et professionnalisante
- Insertion dans un large réseau professionnel favorisant l'employabilité
- Alternance théorie / pratique, apprentissage alliant la simulation en santé
- Accompagnement individualisé de chaque apprenant dans son projet de formation
- 100% des élèves de la promotion 2020/2021 recommande cette formation
- 94% des élèves inscrits en début de formation ont été présentés au diplôme (1 abandon et 2 suspensions)
- 100% de réussite pour les élèves présentés au jury de diplôme d'Etat en 2021